

Le [MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE](#) / **T** : 01.42.19.20.21 a rendu son autorisation au lancement de plusieurs zones propices au développement de fermes pilotes dans le cadre d'un parc d'éoliennes flottantes. Parmi ces zones on trouve une localisation au large au sud est du parc régional de Camargue, une autre au large du phare de Faraman ou phare de Beauduc ainsi qu'une autre au large de la commune de Gruissan. Au total en France, 4 sites ont été retenus dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte dans les régions PACA, Languedoc-Roussillon et Bretagne. Le but est de produire 40 % de l'électricité depuis des sources renouvelable d'ici 2030 avec de nombreux emplois non délocalisables. Un appel à projets va être lancé pour des fermes pilotes éoliennes flottantes. Le financement de ces fermes sera assuré par le programme d'investissements d'avenir et par le rachat de l'électricité produite. www.developpement-durable.gouv.fr